



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX-EN-PROVENCE

16^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE de BOUC BEL AIR

Championnat de la Montagne du Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 23 et 24 MARS 2008

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence organise les 23 ET 24 MARS 2008, avec le concours de la Municipalité de BOUC BEL AIR une épreuve automobile régionale dénommée :

16^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE BOUC BEL AIR

comptant pour la Coupe de France de la montagne et pour le Championnat de la Montagne et le Championnat Jeune Espoir Montagne et le championnat féminin du Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le présent règlement a été approuvé par la Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le n°8 en date du 20.12.2007 et par la F.F.S.A. sous le n°R20 en date du 04.01.2008.

Art. 1p - ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P Officiels

Président du collège des commissaires sportifs	POLGE Francis	6831
Commissaire sportif	MONTIEL Odile	6895
Commissaire sportif	DUCARTERON Marylin	6840
Directeur de course	DUCARTERON Marc	9003
Directeur de course adjoint	PELAT Patrick	1413
Directeur de course adjoint	BARDIN Yannick	46622
Commissaire technique responsable	FRANCOU Bertrand	4010
Commissaire technique	CORBET Robert	6850
Commissaire technique	LAPIQUE Daniel	5286
Commissaire technique	TURPIN Dominique	119028
Relation avec les concurrents	FERRAGUT Jean-Louis	1790
Chronométrateur officiel »B »	AMBERT Jean-Paul	1705
Chronométrateur officiel »C »	GETTO Michel	1525
Organisateur technique – ASA Aix	LAFONT Jacques	12360
Représentant du Comité PACA	PINON Jacky	5330
Chargé de la mise en place des moyens	MATTIO Daniel	5318
Chargé des commissaires de route	RIALLAND Philippe	143209

1.2P Horaires

- Clôture des engagements le Lundi 17 mars 2008, minuit.
- Publication de la liste des engagés le Jeudi 20 mars 2008.
- Vérifications :
 - administratives**, Dimanche 23 mars 2008 de 14h00 à 18h00 à Bouc Bel Air.
 - techniques**, Dimanche 23 mars 2008 de 14h15 à 18h15 à Bouc Bel AirA titre tout à fait exceptionnel et sur demande motivée et acceptée, des vérifications pourront être effectuées le Lundi 24 mars 2008 de 7h45 à 8h15
- Affichage de la liste provisoire des autorisés à prendre part aux essais : le Dimanche 23 mars 19h00
- Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais, le Lundi 24 mars à 8h20.
- Essais Chronométrés : le Lundi 24 mars 2008 de 8h30 à 12h00
- Briefing pilotes le Lundi 24 mars 2008 à 13h45.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13h.
- Course :
 - 1ère montée le Lundi 24 mars 2008 de 14h00 à 15h10
 - 2ème montée le Lundi 24 mars 2008 de 15h20 à 16h30
 - 3ème montée le Lundi 24 mars 2008 de 16h40 à 20h00
- Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires : le Lundi 24 mars 2008 - 20 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office : Place Jean Moulin à Bouc Bel Air, jusqu'à 30' après l'affichage des résultats.
- Remise des Prix le Lundi 24 mars 2008 à 19h15, à Bouc Bel Air
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs à la salle de l'O.M.J.S. de Bouc Bel Air :
 - o 1^{ère} Réunion : le Dimanche 23 mars 2008 à 18h20Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3p - Vérifications

- Les vérifications administratives et techniques auront lieu à Bouc Bel Air devant la Mairie : le Dimanche 23 mars 2008 de 14h00 à 18h15.
- Après être passés aux vérifications administratives les pilotes devront présenter leur voiture aux vérifications techniques, sous peine des pénalisations prévues par la Réglementation Montagne 2008, aux heures suivantes :

Groupes :	N, FN, CN et CM	de 14h15 à 16h00
Groupes :	A, FA, C3, D/E (F3, FR et FF)	de 15h00 à 17h00
Groupes :	FC, F2000 et GT	de 16h00 à 17h30
- Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage MONJO à VENELLES.
- Prix de la main d'œuvre : 45 € TTC

Art. 2p - ASSURANCES

Voir réglementation Montagne 2008.

Art. 3p – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p- Engagements

- Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX EN PROVENCE
7, Bd Jean Jaurès - 13100 - Aix-en-Provence
tél. : 04 42 96 69 80 et Fax : 04 42 23 13 77

- Les frais de participation sont fixés à : 280 €, réduits à **140 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
-

Pour les licenciés de l'ASA AIX les frais de participation sont fixés à 70 €

- Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.
- Deux concurrents pourront courir sur un même véhicule (Double monte)
- Si quatre jours avant le début de la manifestation le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait : Tout conducteur devra notifier son forfait, par lettre ou fax, avant le début des vérifications administratives pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Art. 4p – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P Voitures admises :

- Le nombre des voitures admises est fixé à 80
- La répartition des véhicules dans les groupes et classes est la suivante :

Groupes N et FN (confondus)

N/FN1	de 0 à 1400 cc
N/FN2	+ de 1400 à 1600 cc
N/FN3	+ de 1600 à 2000 cc
N/FN4	+ de 2000 cc

Groupes FC et F2000 (confondus)

FC1	de 0 à 1300 cc
FC2	+ de 1300 à 1600 cc
FC3	+ de 1600 à 2000 cc
FC4	+ de 2000 cc

F2000-1	de 0 à 1400 cc
F2000-2	+ de 1400 à 1600 cc
F2000-3	+ de 1600 à 2000 cc

Groupe GT de série

GT 1	de 0 à 2000 cc
GT 2	+ de 2000 cc

Groupes A et FA (confondus)

A/FA1	de 0 à 1400 cc
A/FA2	+ de 1400 à 1600 cc
A/FA3	+ de 1600 à 2000 cc
A/FA4	+ de 2000 cc

Groupe C3 – CN – CM (confondus)

C3.1/CN1	de 0 à 1600 cc
C3.2/CN2	+ de 1600 à 2000 cc
CM1/CM2	de 0 à 1003 cc

Groupe D/E

D/E1	de 0 à 1300 cc + Campus
D/E2	+ de 1300 à 1605 cc
D/E3	FF – FR – F3B

Art. 5p - PUBLICITE

Publicité obligatoire, non rachetable : (voir additif)
Publicité optionnelle : (voir additif)

Art. 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Parcours :

- La course de côte régionale de Bouc Bel Air se déroule sur le CD 59, dite « Route sous le crêt ». (chemin de la Baume du Loup)
Départ : 100 m après le croisement D60a/D59.
Arrivée : 150 m avant l'entrée de la place Jean Moulin.
Longueur : 800 m . Pente moyenne : 9 %
- La course se déroulera en 3 montées
- Procédure de départ classique, les temps seront pris au centième de seconde.
- Chaque voiture partira dans sa classe et dans l'ordre des groupes suivants : FN, N, FA, A, FC, F2000, GT, CM, CN, C3 et D/E (FF, FR, F3B).
- Modalités de retour au départ : par série en convoi, en sens inverse de la course.
Tout conducteur absent dans le convoi de sa série se verra refuser le départ de la montée.
- Parc Départ et Parc arrivée : Place Jean Moulin à Bouc Bel Air

6.2p Route course :

L'accès au départ se fera par convoi en sens inverse de la course.

6.3p File de départ :

La file de départ se fera devant le parking de la mairie

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.5p Parc concurrents :

Les parcs concurrents seront situés devant la Mairie de Bouc Bel Air.
Les remorques devront être garées au parking du foyer des anciens.

6.6p Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera devant la Mairie de Bouc Bel Air.

6.7P Tableau d'affichage officiel :

- Le tableau d'affichage sera placé pendant toute la manifestation devant la Mairie.
- Tous les documents portés à la connaissance des conducteurs sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.
- Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P Permanence :

- Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la Mairie de Bouc Bel Air au 06.26.45.03.27.
- Centre de secours : Hôpital d'Aix en Provence, Téléphone : 04 42 33 50 00

Art. 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir réglementation générale des courses de côtes

7.4P Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

Art. 8p – PENALITES

Voir réglementation générale des courses de côtes 2008.

Art. 9p - CLASSEMENTS

- Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée de course
- Les classements officiels provisoires seront à la Mairie de Bouc Bel Air et seront établis de la manière suivante :

- 1 classement général
- 1 classement pour chacun des 6 groupes ou groupements de groupes suivants : N/FN , A/FA, FC/F2000, C3/CN/CM, GT, D/E/F3/FF/FR
- 1 classement pour chacune des 25 classes définies à l'article 4p
- 1 classement féminin tiré du classement général

Art. 10p - PRIX

10.2p Prix :

Classement général :	1 ^{er}	150 €
	2 ^{ème}	100 €
	3 ^{ème}	60 €
Classement féminin :	1 ^{ère}	100 €
Classement pour chacune des 23 classes :	1 ^{er}	115 €
	2 ^{ème}	70 € si + de 4 partants
	3 ^{ème}	45 € si + de 8 partants

10.3p Coupes

Classement général :		1 coupe
Classement pour chacun des 6 groupes :		1 coupe
Classement pour chacune des 23 classes :	de 2 à 4 partants :	1 coupe
	de 5 à 8 partants :	2 coupes
	de 9 à 12 partants :	3 coupes

En outre, les pilotes classés parmi les 3 premiers d'un groupe (ou groupement de groupe) recevront une coupe s'ils ne sont pas récompensés par ailleurs.

TOUS CES PRIX SONT CUMULABLES

10.5p Remise des prix et coupes

Elle aura lieu à la salle du conseil municipal à Bouc Bel Air le Lundi 24 mars 2008 à 19h15.

10.6p Remise des chèques

Les concurrents recevront, à leur domicile, les chèques correspondants à leur prix dans un délai de 8 jours.